



CAPL Catégorie B du 18 juin 2012

Siégeaient pour la CGT : Jean-Pierre COMBELLES, Régine JULLIOT-VEYRIERE, Alain KLENCK, Philippe SOULIE

Ordre du jour

- Approbation du PV du 18/04/2011 : tableau d'avancement au grade de contrôleur des impôts de 1ere classe (filiale fiscale année 2011)
- Recours de notation

Le PV n'appelant aucune remarque de notre part, nous l'avons approuvé. Le représentant ex-filiale gestion publique s'est abstenu car il s'agissait d'une CAPL filiale fiscale pour laquelle il n'avait pas siégé.

Recours de notation

Suite à des retards dans le traitement de l'application dédiée à la notation de la filiale publique, cette CAPL n'a concerné que la filiale fiscale.

Cette année encore, les réserves étaient séparées pour les 2 filiales.

Pour la filiale fiscale, la Direction a mis en réserve deux marges d'évolution de 0,02 point.

La CAP a examiné le recours d'un agent de la filiale fiscale, ce recours portait sur la note ainsi que sur l'appréciation littéraire.

Les élus ont interpellé la Direction pour qu'elle prenne en compte les souhaits et la situation particulière de l'agent.

Les arguments avancés par les représentants du personnel n'ont pas permis d'infléchir la position de la Direction.

Les élus CGT ont voté contre le maintien de la note et des appréciations littérales.

La prochaine CAPL du 3 juillet 2012 traitera de mouvement local de mutation au 1er septembre 2012 des agents B et C de la filiale gestion publique.

Dans ce cadre, les élus ont souhaité déposer la motion préliminaire suivante :

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION PRELIMINAIRE

Madame la présidente

En prévision de la prochaine CAPL, les élus CGT souhaitent vous interpellier sur le mouvement de mutation filière gestion publique porté à notre connaissance en fin de semaine dernière.

Alors même que certains postes de ce département ne savent déjà plus comment venir à bout des tâches qui leur incombent du fait d'un manque d'effectif criant, des départs à la retraite et des promotions, on le sait, vont cette année encore aggraver cette pénurie.

Mais comme tout ça est connu et anticipable, le mouvement de mutation aurait pu sinon régler (ne rêvons pas !) au moins atténuer cette situation.

Et que répond la direction : une arrivée, un départ.....soit opération zéro pour le Lot !

De qui se moque t'on ?

Madame la présidente en l'état actuel des choses certains postes de ce département devront fonctionner à moins de 50% des effectifs ! Vous comprenez que, dans ces conditions le fonctionnement même de ces services est très gravement remis en cause. Les effectifs de l'EMR ne permettent plus de combler provisoirement les vacances.

D'ici dix jours le mouvement complémentaire viendra parachever ce mouvement du 1er septembre. C'est pourquoi les élus CGT vous demandent officiellement de mettre tous les moyens en œuvre pour obtenir les agents nécessaires au bon fonctionnement de nos services.